



Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-2 et R712-1 et suivants ;

Vu l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 ;

Vu les instructions du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 15 mars 2020 relatives aux mesures de lutte contre le coronavirus ;

Vu les nécessités de garantie de la santé et de la sécurité des usagers et des personnels de l'Université Montpellier III

Le Président de l'Université Montpellier-III

ARRÊTE

Le scrutin de renouvellement du collège usagers au conseil d'administration prévu les 24 et 25 mars 2020 et les scrutins de renouvellement des collèges des personnels aux conseils centraux prévus le 24 mars 2020 sont reportés. Le comité électoral consultatif sera consulté sur un nouveau projet de calendrier électoral.

Fait à Montpellier, le 15 mars 2020.

Le président,
Patrick GILLI